



**Crèche du Conseil départemental
de la Haute-Garonne**

« Les P'tits Bouts du 31 »

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et Prénom du parent ou responsable légal référent :

Adresse mail personnelle :

Téléphone :

ENFANT A INSCRIRE

Enfant(s) à naître

Date de naissance prévue :

Jumeaux

Nom :

Nom :

Enfant(s) déjà né(s)

Date de naissance :

Jumeaux

Nom :

Prénom :

Fille
 Garçon

Nom :

Prénom :

Fille
 Garçon

ACCUEIL SOUHAITE

Date d'admission (adaptation comprise) :

JOURS DE PRESENCE

Mon besoin d'accueil correspond à :

Un contrat classique

	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18 h.

Périodes de fermetures annuelles

La crèche fonctionne du 1er janvier au 31 décembre, avec trois périodes de fermeture annuelles :

- 3 semaines aux vacances d'été, en juillet et/ou août,
- 1 semaine pendant les congés de fin d'année,
- 1 jour à l'occasion de « pont » lorsque celui-ci est accolé à un jour férié.

Les dates précises de ces périodes de fermeture seront annoncées en début de chaque année.

Par ailleurs, la crèche sera fermée 3 journées supplémentaires par an, pour des temps pédagogiques. Les familles en seront préalablement informées, pour pouvoir s'organiser.

Des fermetures exceptionnelles, liées à des cas de force majeure, mesure de sécurité ou d'absence imprévue du personnel encadrant, peuvent avoir lieu.

5 semaines supplémentaires, hors jours fériés, pourront être posées à la liberté des parents. Le total des semaines de fermeture et de congés déduites des participations familiales pourra être de 9 semaines.

Nombre de de semaines prévisionnelles d'absences du 1^{er} septembre au 31 août :

Un contrat occasionnel

Le besoin d'accueil est connu à l'avance mais non récurrent.

La famille réserve pour un besoin :

- Non récurrent : ni les mêmes jours ni les mêmes heures. Cette possibilité ne peut dépasser un an.
- Ponctuel : les mêmes jours et les mêmes heures à temps complet ou partiel sur une période limitée qui ne peut excéder six mois.

Les accueils occasionnels font l'objet d'une demande la plus anticipée possible et sont soumis aux possibilités du service.

Dans la mesure du possible, il est conseillé aux parents une fréquentation régulière de la structure par leur enfant. Cette fréquence sera étudiée avec la direction lors de l'inscription.

PARENTS OU RESPONSABLE LEGAL

	Parent 1	Parent 2
Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Adresse personnelle:
Téléphone mobile :
Adresse mail :
Situation Professionnelle		
Profession :
Employeur :
Adresse :
Téléphone professionnel :

Numéro allocataire CAF

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié Pacsé(e) Divorcé(e) Séparé(e) Union libre Veuf (Ve)

Nombre d'enfants nés à charge :

Nom	Prénom	Date de naissance	Garde alternée		Bénéficiaire AEEH	
			OUI	NON	OUI	NON

A

le

Signature des parents ou représentants légaux

Pièces à joindre :

- Fiche d'inscription
- Certificat de début de grossesse pour les enfants à naître
- Photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité (recto-verso) des parents
- Dernier avis d'imposition (du couple)
- Relevé d'identité bancaire

ET tout autre justificatif des ressources du couple comprenant :

- traitements et salaires (dernier mois) **des 2 parents**
- indemnités de chômage
- indemnités journalières hormis indemnités journalières de maternité
- prestations constituant les revenus de substitution ou des compléments de revenus (R.M.I., allocation parentale d'éducation, allocation de parent isolé)
- bourses d'études
- attestation d'autorisation de consultation CDAP (annexe 7 du Règlement de fonctionnement)
- autorisation de consultation et de conservation des copies d'avis d'imposition (annexe 8 du règlement de fonctionnement)

Pour toute information, une fois que vous aurez rassemblé l'ensemble des pièces constituant le dossier d'inscription, vous pouvez prendre contact avec la Directrice ou de la Directrice adjointe de la crèche au 05 34 33 31 36 ou 05 34 33 30 80

Pour tout renseignement relatif à la participation financière, vous pouvez contacter le service administratif de la crèche au 05 34 33 31 35 ou 05 34 33 31 18 ou consulter le site de la Caisse d'Allocation Familiale : <https://caf.fr/>